



RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13910.1-1

**GROUPEMENT COLLECTIVITES CC DU PAYS DU
COQUELICOT EAU REGIE
6 RUE EMILE ZOLA**

80300 ALBERT

Réception

Objet soumis à analyses : Eau brute souterraine

Reçu au LDAR le : 03/10/2019 19:30

Motif d'analyses : Contrôle sanitaire eau potable

Ref. dossier :

Ref. échantillon : AU, 16HAP, BTX, CDT25T, ICH2, METAUX, O2, TURB

Prélèvement

Réalisé par : Vincent DELATTRE LDAR

Le : 03/10/2019 11:40

Description du point de prélèvement :
BUS-LES-ARTOIS (CAPTAGE)

Méthode : ● FD T90-520

Analyses de terrain

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Paramètres physico-chimiques								
● Conductivité électrique à 25 °C (correction T °C)	565 µS/cm	10					NF EN 27888	Méthode à la sonde
● Potentiel Hydrogène (pH)	7.1 unité pH						NF EN ISO 10523	Potentiométrie - Méthode à l'électrode de verre
Potentiel Hydrogène (Température de mesure - in situ)	11 °C	0					NF EN ISO 10523	Méthode à la sonde
● Température de l'eau	11 °C	0		25			Méthode interne	Méthode à la sonde
Oxygène et matières organiques								
% Saturation Oxygène dissous	87.6 %	0.2					NF ISO 17289	Calcul
● Oxygène dissous (O2)	9.90 mg/l	0.2					NF ISO 17289	Méthode LDO
Résiduel traitement de désinfection								
● Chlore libre (Cl2 libre)	<0.05 mg/l Cl2	0.05					NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie
● Chlore total (Cl2 total)	<0.05 mg/l Cl2	0.05					NF EN ISO 7393-2	Colorimétrie

Analyses réalisées au LDAR

Date de début d'analyse : 03/10/2019

	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		
Caractéristiques organoleptiques								
● Turbidité	< 0.30 NFU	0.3					NF EN ISO 7027-1	Spectrométrie
Fer et manganèse								
● Fer total (Fe)	< 5 µg/l	5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Manganèse total (Mn)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
Oligo-éléments et micropolluants minéraux								
● Aluminium total (Al)	< 10 µg/l	10					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Antimoine total (Sb)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Argent total (Ag)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Arsenic total (As)	< 0.5 µg/l	0.5		100			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Baryum total (Ba)	0.018 mg/l	0.005		1			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Beryllium total (Be)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Bore total (B)	0.006 mg/l	0.005					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Cadmium total (Cd)	< 0.5 µg/l	0.5		5			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS
● Chrome total (Cr)	2.0 µg/l	0.5		50			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICPMS

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Pôle du Griffon
180 rue Pierre-Gilles de Gennes
BARENTON-BUGNY - 02007 LAON Cedex

Tél. / 03 23 24 06 00
Fax / 03 23 24 06 99
www.aisne.com

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13910.1-1

Analyses réalisées au LDAR Date de début d'analyse : 03/10/2019	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Méthode	Principe
			min	max	min	max		

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

● Cobalt total (Co)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Cuivre total (Cu)	< 0.005 mg/l	0.005					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Etain total (Sn)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Lithium total (Li)	1.7 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Mercure total (Hg)	<0.015 µg/l	0.015		1			NF EN ISO 17852	Dosage par AFS
● Molybdène total (Mo)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Nickel total (Ni)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Plomb total (Pb)	0.7 µg/l	0.5		50			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Sélénium total (Se)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Strontium total (Sr)	258 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Thallium total (Tl)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Titane total (Ti)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Vanadium total (V)	< 0.5 µg/l	0.5					NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS
● Zinc total (Zn)	0.011 mg/l	0.005		5			NF EN ISO 17294-2	Dosage par ICP/MS

Benzène et dérivés

● (m et p)-xylène	< 2.0 µg/l	2					NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Benzène	< 1.0 µg/l	1					NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Ethylbenzène	< 1.0 µg/l	1					NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● o-xylène	< 1.0 µg/l	1					NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS
● Toluène	< 1.0 µg/l	1					NF ISO 11423-1	Espace de tête statique et dosage par GC/MS

Divers micropolluants organiques

● Indice hydrocarbure	< 0.10 mg/l	0.1		1			NF EN ISO 9377-2	Extraction liquide/liquide et dosage par GC/FID
-----------------------	-------------	-----	--	---	--	--	------------------	---

Analyses en sous-traitance	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode
			min	max	min	max	

SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531
Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

● Acénaphthène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Acénaphthylène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(a)pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(b)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(g,h,i)pérylène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Benzo(k)fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Chrysène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Dibenzo(a,h)anthracène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à analyses.
Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier.

Pôle du Griffon
180 rue Pierre-Gilles de Gennes
BARENTON-BUGNY - 02007 LAON Cedex

Tél. / 03 23 24 06 00
Fax / 03 23 24 06 99
www.aisne.com

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



RAPPORT D'ANALYSES N° :
H_CS19.13910.1-1

Analyses en sous-traitance	Résultat	LQ ⁽¹⁾	Seuil de Rejet		Seuil d'Alerte		Principe et Méthode
			min	max	min	max	
SOCIETE CARSO LSEHL , 4 AVENUE JEAN MOULIN CS 30228 69633 VENISSIEUX CEDEX - Numéro d'accréditation 1-1531							
Date de début d'analyse : Information relative au traitement de l'échantillon par le laboratoire sous-traitant, fournie sur demande auprès du LDAR							
Hydrocarbures polycycliques aromatiques							
● Fluoranthène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Fluorène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (16 subst.)	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Indéno(1,2,3,c,d)pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Naphtalène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Phénanthrène	<0.010 µg/l	0.01					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
● Pyrène	<0.005 µg/l	0.005					GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 4 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005			1		GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083
SOMME DES 6 HAP IDENTIFIES	<0.005 µg/l	0.005			1		GC/MS après extr. SPE Méthode M_ET083

▲ indicateur sur le dépassement d'un critère (Seuil définis par l'ARS)

(1) Limite de quantification

Commentaire(s)

Le prélèvement du mercure n'ayant pas été réalisé dans un flaconnage en verre borosilicaté, l'analyse sera rendue hors accréditation.



Validation du rapport d'analyses réalisée le : 17/10/2019 15:40
par : Adéline MAURICE, Responsable d'Analyses

